

**Commune de L'Albenc**  
**Département de l'Isère**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 septembre 2014**  
**COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 12/09/2014  
Nombre de conseillers : en Exercice 15  
Présents 12  
Votants 12

L'an deux mille quatorze et le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents :

Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Marjory LUYTON, Marlène MANTEGARI, Anne-Laure ROUQUAIROL, Catherine STUCK, Brahim BASRI, Alexis BOUCHERAND, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Christian JOLLY, Alexandre PICAT,

Excusées : Nathalie LYONNE, Véronique SCARINGELLA, Christian MATHIEU

**1- Nomination d'un secrétaire de séance**

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

**2-Approbation du compte rendu de la séance du 15 juillet 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce compte rendu.

### **3- Délibération pour embauches TAP (temps d'activité périscolaires) et point sur les premiers TAP**

Christelle Guionneau expose au conseil municipal les différents types de rémunération pour les intervenants TAP :

- Convention avec les bénévoles
- Convention avec le cirque (paiement sur facture en TTC)
- Pour les ATSEM temps de travail réaménagé (disparition de la garderie d'été pour été 2015)
- Proposition de tarifs pour les vacataires, les tarifs sont votés et approuvés à l'unanimité deux types de tarifs suivant les intervenants
- Vote des tarifs des instituteurs : le tarif retenu est le tarif correspondant aux heures d'études, ce tarif est voté à l'unanimité.

La mise en place des activités périscolaires s'est déroulée dans les meilleures conditions.

79 enfants se répartissent dans 6 groupes

Les ateliers ont lieu le vendredi après-midi de 13H30 à 16H 30, les élèves de maternelle commencent leur après-midi par un temps de repos. A 14H30 ils rejoignent leur premier atelier. Une récréation a lieu de 14H30 à 14H45, suivie par un autre atelier, puis une seconde récréation et un 3<sup>ème</sup> atelier.

Pour les élèves de primaire, 2 activités sont proposées dans l'après-midi avec une coupure de 20 mn.

### **4- Info rentrée scolaire**

L'école de la Lèze accueille 158 élèves.

Une classe de Petite Section / Moyenne Section : 17 PS et 11 MS

Une classe de Moyenne Section/Grande Section : 11 MS et 17 GS

Une classe de 24 CP

Une classe de 8 CP et 15 CE1

Une classe de 16 CE2 et 10 CM1

Une classe de 4 CM1 et 25 CM2

2 salles supplémentaires ont été mises à la disposition des instituteurs et des intervenants extérieurs (maitre E et G, RASED, visites médicales). Les travaux ont débuté cet été, les nouveaux sols seront posés pendant les vacances de la Toussaint.

### **5 –Demande de remise de pénalité**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, la proposition du comptable de la DGFIP (Direction générale des finances publiques) qui a émis un avis favorable pour la remise de pénalité de retard d'un contribuable pour un montant de 183 € pour une taxe foncière.

### **6 – Proposition de cession ou d'abandon d'une parcelle privé à la commune**

Un particulier propose de céder ou abandonner une parcelle, jouxtant la Lèze, de 132 m2. Après discussion, le Conseil décide de refuser ce terrain au vue de son emplacement et de sa taille notamment insuffisante pour créer des parkings. La réponse sera faite au propriétaire.

#### **7- Délibération pour fixer les prix de vente des T4 Alb-Résidence**

Mme le Maire propose au Conseil de revoir à la baisse les prix de vente des 2 T4 neufs. Le prix de vente des 2 appartements proposés à la vente à 163 000 € est trop élevé par rapport au marché. Le conseil approuve à l'unanimité la proposition suivante : prix de vente à 149 900 € avec possibilité de négociation.

#### **8- Info : Préavis bail appartement 32 place du Souvenir Français**

Les locataires de ce logement communal ont donné leur préavis. Ce logement sera disponible à la location à partir du 9/12/14.

#### **9- Point maison en péril à Chapuisière**

Patrick Burriand a contacté les propriétaires de cette maison, le propriétaire a indiqué qu'il fera appel à un charpentier professionnel pour faire les travaux, (d'autre part pour suivre la procédure, un courrier en RAR a été envoyé). Un arrêté a été fait pour un début de travaux en septembre.

#### **10-Point sur les subventions budget général et annexe**

Madame le Maire précise au Conseil les subventions en cours de versement. 88 000 € FISAC, à venir 52 000€ solde FISAC budget annexe et pour le budget général 14 216€ DETR aménagement de sécurité, 15 400 € fond de concours de la communauté de commune pour les travaux de l'extension de cantine.

#### **11-Emprunt de 60 000 € pour l'aménagement de sécurité budget général section investissement : info**

L'emprunt a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne au taux de 3,12 % TEG sur 15 ans. Première échéance le 25/09/2015.

#### **12- Ligne de trésorerie arrivée à échéance (budget annexe)**

Une ligne de trésorerie de 60 000 € avait été contractée au moment de la construction des commerces et des appartements. Elle est arrivée à échéance le 31 août 2014, cette ligne de trésorerie n'étant plus nécessaire, proposition est faite de la rembourser.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du conseil.

#### **13 –Info : NBI pour poste de régisseur**

Le conseil est informé que suite à la demande de versement d'une NBI (nouvelle bonification indiciaire) par un agent, cette demande ne peut aboutir car l'agent bénéficie déjà d'une NBI. Le cumul de deux NBI n'est pas possible.

#### **14- Info : Comice agricole 2015**

Le bureau du comice agricole n'a pas pris de décision, en attente.

### **15 -Info : travaux de ligne haute tension 63 000 V**

Dans le but de renforcer l'alimentation électrique de Sud Grésivaudan, RTE (Réseau de Transports d'Electricité) va créer une liaison électrique souterraine Haute Tension 63KV entre Moirans et le poste de transformation situé à la Blâche de Vinay. Cette ligne longera l'autoroute et l'Isère jusqu'à la limite de Poliéna et l'Albenc. Elle empruntera sur notre commune le « sous-sol » de la voirie de la RD 48 (Route de Bivan) jusqu'à la Croix Rouge. Rejoindra le pont SNCF de Derrière Malan via le chemin Carret, puis les rues de Derrière Malan et du Stade pour franchir à nouveau la voie SNCF au 2<sup>e</sup> pont situé près de la piste cyclable. Elle rejoindra ensuite Vinay le long de cette piste cyclable et de la voie ferrée. Pour des travaux prévus l'année prochaine, courant 2015, les cartes et projet de RTE peuvent à nouveau être consultés en mairie pour plus de précisions.

### **16- Conférence des Maires (communauté de communes) points traités : fin de l'assistance de l'Etat pour l'instruction des autorisations des droits du sol (DDT), programme TEPOS, transfert automatique des pouvoirs de police du maire au président de la communauté de communes ( loi MAPAM)**

- ✓ Fin de la DDT le 1<sup>er</sup> juillet 2015 : il n'y aura plus d'aide pour l'instruction des Déclarations Préalables, des permis de construire. Plusieurs pistes ont été évoquées pour remplacer ce service au commune notamment dans les communes de notre taille qui ne sont pas en capacité de créer un service urbanisme. La communauté de commune, ou le service urbanisme d'une ville centre pourrait prendre le relais de l'état.
- ✓ Programme TEPOS : Lancé par la Région et l'ADEME, vise à permettre aux territoires de Rhône-Alpes de s'inscrire de façon pragmatique et volontariste dans l'atteinte de l'objectif d'autonomie énergétique à l'horizon 2050, en agissant sur deux « leviers »
  - Réduire les consommations énergétiques
  - Développer la production d'énergies locales renouvelables

Le Syndicat mixte a déposé la candidature du Sud Grésivaudan le 15 juin 2013, à l'issue d'une concertation de plus de 6 mois menée par le Conseil Local de Développement. Cette candidature a été enrichie et complétée et redéposée au 15 novembre 2013.

- ✓ Transfert automatique du pouvoir de police du maire au président de la communauté de communes (loi MAPAM) sont concernés par ce transfert :
  - Assainissement collectif et individuel : transfert accepté (compétence de la com.com)
  - Collecte des déchets : transfert directement au SMICTOM
  - Habitat : à l'unanimité tous les maires de la com. Com ont refusé de faire ce transfert qui demande une connaissance fine du terrain (maison en péril par exemple), la présidente de la com. Com abonde dans ce sens et refuse ce transfert de compétence.

### 17 Infos diverses

- ✓ Réunion présentation du budget annexe par Albert Buisson fixée le mardi 28 octobre à 20h
- ✓ Proposition est faite qu'à l'avenir pour les mariages un conseiller municipal assistera l'officier d'état civil : maire ou adjoint. Les conseillers accueillent favorablement cette proposition. Il y aura 2 mariages en septembre.
- ✓ Formations MAPA (marché à procédure adaptée) en octobre pour le maire, l'adjoint aux travaux et Myreil Argoud, secrétaire de mairie.
- ✓ Les travaux rue de Pressoir vont commencer entre le 22 et 26 septembre 2014

### Prochain Conseil municipal le mardi 21 octobre 2014 à 20h

Fait à L'Albenc le 3 octobre 2014

Christelle GUIONNEAU  
1<sup>ère</sup> Adjointe



Affichage du 6 octobre 2014